

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation : 09/10/2018

Présents : Ariane ALBARIC, Elisabeth BRUSSAT, Sophie CARRE, Patricia LACHAMP, Laurent DOLCEMASCOLO, Daniel MAURIN, Richard PONCEPT, Christian ROBIN, Céline

DESSIMOND, Jean-Louis ROUVIDANT, Julien THELLIER, Michèle MASSE.

Absents : Jacqueline BAURY, Nathalie CHALARD, Cédric DAUDUIT, Franck OZEO, Patrick VITALIS, Stephanie VOLPINI Suzy CHAMPREDON,

Pouvoirs : Cédric DAUDUIT donne pouvoir à Richard PONCEPT

Suzy CHAMPREDON donne pouvoir à Jean-Louis ROUVIDANT

I - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Ariane ALBARIC est élue secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 10 SEPTEMBRE 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2018 est approuvé par l'assemblée.

III - DÉLIBÉRATIONS

Recensement

Madame le Maire explique que pour la mise en place du recensement dans la Commune, il est nécessaire de créer 4 postes d'agents recenseurs et de fixer les modalités de leur rémunération. Il est précisé que la rémunération des agents communaux qui exerceront ces fonctions se fera en heures complémentaires et supplémentaires.

Pour les agents ne faisant pas partie du personnel communal, la rétribution se fera à la feuille de recensement soit, 0.80 € par feuille de logement remplie et 1.20 € par bulletin individuel, les saisines sur internet par les personnes recensées seront également rémunérées sur ces tarifs.

Un forfait de 250 € pour les frais de déplacement sera également versé aux agents recenseurs ainsi qu'une indemnité de 25 € pour chaque journée de formation effectuée.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de 4 postes d'agents recenseurs et les modalités de leur rémunération.

Délégation de signature Secrétaire Générale

Madame Le Maire explique que suite au recrutement de la nouvelle Secrétaire Générale et dans un souci de bonne administration locale il convient de donner délégation de signature à Madame Anne COMPTOUR pour les actes suivants :

- Copies conformes à l' original conformément au Décret n°2001-899 du 01/10/2001
- Légalisation de signature
- Extraits d'actes d'états civils

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à donner délégation de signature à Madame Anne COMPTOUR.

Actualisation Etude Diagnostique Assainissement

Madame Le Maire explique à l'Assemblée que suite à la demande de la Direction Départementale des Territoires, Service Eau Environnement Forêt, il est nécessaire de procéder à l'actualisation de l'Etude Diagnostique Assainissement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder l'actualisation de l'étude Diagnostique Assainissement.

Décision modificative n°4 Opération Création Centre Culturel et Sportif

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à certains ajustements budgétaires en dépenses d'investissement.

Il y a lieu de diminuer l'art 2313 Création du Centre Culturel et Sportif de 15 000 € et de créditer l'article 2313 opération 540 de 15 000 €.

Il y a lieu également de diminuer l'art 2315 opération 509 (Mise en séparatif réseaux du bourg Tranche 2 cond (EP) de 27 000 € et de créditer l'art 2313 opération 540 de 27 000 €.

Ces mouvements financiers ont pour objet de pouvoir payer les honoraires du Maître d'œuvre en charge de l'opération Création Centre Culturel et Sportif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la décision modificative.

Opération Centre Culturel et Sportif : Validation du Contrôleur Technique

Madame le Maire, expose à l'assemblée que dans le cadre de la réhabilitation du Centre Culturel et Sportif, il y a lieu de choisir un contrôleur technique. Une consultation a été lancée, 2 entreprises ont été sollicitées, l'APAVE et SOCOTEC. Madame Le Maire propose de retenir l'offre la moins disante c'est-à-dire SOCOTEC pour un montant de 4 130 € HT (l'offre de l'APAVE étant de 4 650 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le choix du Contrôleur Technique et d'attribuer le marché à l'entreprise SOCOTEC.

Régime indemnitaire du personnel

Madame Le Maire précise à l'Assemblée que le régime indemnitaire du personnel doit être voté afin de pouvoir verser une prime à chaque agent selon les modalités prévues dans la délibération .en précisant que l'absentéisme, la manière de servir de l'agent et ses fonctions sont prises en compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les modalités du Régime indemnitaire du personnel.

Divers

Madame le Maire explique que le Percepteur a demandé de modifier le montant des dépenses imprévues du Budget Assainissement en effet le montant dépasse de 7.5% le montant total des dépenses réelles et devrait être inférieur. Aussi une Décision Modificative du Budget Assainissement devra être prise lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur Christian ROBIN fait un point sur les emprunts en précisant à l'Assemblée, que la dette par habitant a diminué de 893.68 € au 01/01/2014 à moins de 550 € au 01/01/2019.

Madame Le Maire précise que lors du prochain Conseil prévu le 10/12/2018, un point sera fait sur les transferts de compétences à la Communauté de Communes, au niveau de l'Eau, de la MSAP et de la compétence GEMAPI et des conséquences budgétaires qui en découleront.

Monsieur Richard PONCEPT précise que le Bulletin Municipal n'est pas distribué dans certaines parties de la Commune. Madame Le Maire précise que cela est dû au contrat de distribution qui a fixé un nombre limité. Cependant les facteurs peuvent distribuer d'autres bulletins communaux, si on leur demande, la situation sera régularisée par la Commune..

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 35.